



IMPLANTATION DE NORTHVOLT À SAINT-BASILE-LE-GRAND

La Ville émet les permis relatifs au début des travaux de construction des bâtiments

Saint-Basile-le-Grand, le 7 juin 2024 – La Ville de Saint-Basile-le-Grand tient à informer ses citoyennes et ses citoyens que les permis relatifs à l'aménagement et à la préparation du site ainsi que le permis de fondation ont été octroyés à l'entreprise Northvolt, suite à la réception de l'ensemble des documents et des pièces justificatives nécessaires, dont le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les travaux débuteront prochainement et permettront la préparation du terrain pour la construction du premier bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire. Un permis pour abattre une dizaine d'arbres situés dans un chemin d'accès en bordure de la route 223 (chemin du Richelieu) a également été octroyé.

Une analyse rigoureuse du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Soulignons que l'émission de ces permis suit la procédure habituelle ainsi que l'analyse rigoureuse effectuée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement des documents déposés par l'entreprise. Dans le cadre de l'implantation de Northvolt sur son territoire, rappelons que le rôle de la Ville est de s'assurer que le projet se réalise en conformité avec les différents règlements municipaux et métropolitains, en plus des lois en vigueur.

Présence de la Ville sur le site durant les travaux

Pendant les travaux, un inspecteur de la Ville est fréquemment sur le site afin d'effectuer une surveillance constante des opérations et s'assurer que les conditions indiquées dans les permis ainsi que la réglementation municipale soient respectées.

Route 223 : augmentation du nombre de véhicules lourds, la prudence est de mise

Les travaux d'aménagement et de préparation du site engendreront une augmentation importante de la circulation de véhicules lourds sur la route 223 (chemin du Richelieu). Afin d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que la quiétude des citoyennes et citoyens, une portion des véhicules lourds empruntera la route 223 en direction de Carignan et l'autre portion transigera vers McMasterville. Ces différents trajets permettront de répartir la circulation des véhicules lourds en tenant compte de la cohabitation avec les autres usagers de la route et en respect de la circulation locale.

L'entreprise assurera une surveillance accrue de la voie publique afin que celle-ci demeure sécuritaire pour les usagers de la route. Un nettoyage de la chaussée sera exigé lorsque requis. La Ville demeure en constante communication avec l'entreprise afin de s'assurer que les opérations se déroulent conformément aux exigences du permis.

Rappelons que les travaux de construction de l'accès temporaire de la route 116 suivent leur cours et lorsqu'ils seront terminés, ce nouvel accès permettra de réduire les impacts sur le quotidien des résidents.

Dégradation de la route 223 : certaines mesures de sécurisation sont autorisées par le MTMD

Le 6 mai dernier, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté une résolution pressant le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à instaurer sans délai des mesures de sécurité sur la route 223 (chemin du Richelieu).

Le 23 mai dernier, le conseil municipal était informé que certaines mesures seraient mises en application. Le maire Yves Lessard accueille avec retenue les actions prises par le MTMD, car il aurait souhaité davantage de proactivité de la part de ce ministère et la concrétisation de plus de mesures de mitigation, pour assurer la quiétude et la sécurité des usagers de la route 223 (chemin du Richelieu) :

- Des radars pédagogiques ont été acquis par la Ville à la séance extraordinaire du 21 mai dernier et ont été installés à différents points stratégiques de la route 223 (chemin du Richelieu).
- Des panneaux de sensibilisation à la sécurité routière ont été installés en bordure de la route 223 (chemin du Richelieu) et de la montée Robert.
- Le marquage des lignes doubles de la route 223 (chemin du Richelieu) est actuellement en évaluation auprès du MTMD suivant les résultats d'une étude de sécurité. Advenant la concrétisation de cette mesure, le marquage se ferait sur le tronçon situé entre la route 112 et la route 229, sur les territoires de Carignan, Saint-Basile-le-Grand et McMasterville.
- Suivant l'adoption du projet de loi provinciale n° 48, modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin de prévoir diverses dispositions en sécurité routière, et du dévoilement du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028, de nouveaux radars photo seront acquis éventuellement par le MTMD. Le conseil municipal demeure à l'affût de l'avancement du dossier afin de s'assurer que la route 223 (chemin du Richelieu) demeure une priorité.

Le conseil municipal suivra le dossier de près!

Dans une lettre adressée à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guilbault, le 10 mai dernier, le maire Yves Lessard a rappelé qu'il y a une urgence d'agir sur la route 223, qui appartient au gouvernement du Québec. Le conseil municipal continuera ses interventions jusqu'à ce que les actions souhaitées se concrétisent et que les mesures supplémentaires soient implantées. La Ville et le conseil municipal mettent tout en œuvre pour que des actions sécuritaires soient réalisées.

Prochaines étapes et communications citoyennes

Notons que plusieurs autres permis municipaux devront être demandés et obtenus par l'entreprise Northvolt afin de poursuivre son implantation sur ce site. La Ville tiendra les citoyens informés des étapes subséquentes des travaux.

En savoir plus

Vous avez des questions ? Transmettez-les-nous par le biais du formulaire en ligne, disponible au villesblg.ca/northvolt. Votre question s'adresse plutôt à Northvolt ? Soumettez-la à bonjour@northvolt.com.

Consultez la page Web de la Ville pour de plus amples détails sur le projet d'implantation de l'entreprise Northvolt à Saint-Basile-le-Grand. Visitez-la souvent, elle est mise à jour selon l'avancement du projet.

- 30 -

Source : Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca